

N/REF : 19/06/2026 15H48 C:000502 I:15929
V/REF : 881676
V/Email reçu le Vendredi 19/06/2026 à 15H48

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
CS 54221
35042 RENNES CEDEX

V/REF.IMM. 1370
IMMEUBLE : CLOS PAISIBLE -1370
1 A 5, RUE DU CLOS PAISIBLE
(COLS)
35830 BETTON

Rennes, le 29 Juin 2026

Référence Marché: Electricité-Lot1 Rennes
LOCALISATION : 3 RUE DU CLOS PAISIBLE - PASS CHANTIER
MOTIF : REALISER DIAGNOSTIC ELECTRIQUE - REALISER CONSUEL - PASS CHANTIER
Donneur d'ordre : M. D BAZIN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 25/06
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
MISE HORS TENSION
REPLACEMENT DES MODULES AU TABLEAU
REPLACEMENT D'UNE PRISE DANS LA CUISINE
MISE SOUS TENSION
VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT
NETTOYAGE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : GP COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 25/06/26 A 17H04 DAVID.BAZIN@ESPACIL.COM

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	2.1-Ff Vérif.famil.consuel Instal.élect.	1	162,98	162,98
11,00	2.1.1-Rempl.Disjoncteur divisionnaire	2	21,29	234,19
2,00	2.1.1-Pose dispositif diff.63A(30mA)	2	113,17	226,34
1,00	2.1.1-Rempl.Prise(s) encastrée	2	17,42	17,42
TOTAL H.T.				640,93
T.V.A. a 10,00%				64,09
TOTAL T.T.C.En EURO				705,02

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.